



## REGLEMENT DE LA COURSE

### ART. 1 – L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'Établissement Public de Coopération Culturelle Saline royale d'Arc-et-Senans en partenariat avec Volodalen et l'EJCA.

### ART. 2 – LES ÉPREUVES

Le TRAIL DES 2 SALINES comprend 4 épreuves, organisées le dimanche 7 octobre 2018, les lieux de départ des quatre courses sont différents mais chaque arrivée se fait à la Saline royale d'Arc-et-Senans :

- 1 épreuve individuelle de 33 km environ, en ligne depuis Salins-les-Bains jusqu'à la Saline royale d'Arc-et-Senans : Le Trail des 2 Salines
- 1 épreuve en relais de 33km (20+13km) environ, en ligne depuis Salins-les-Bains jusqu'à la Saline royale d'Arc-et-Senans : Le Relais des Gabelous
- 1 épreuve de 13 km environ, en ligne depuis Port-Lesney jusqu'à la Saline royale d'Arc-et-Senans : La course des Gabelous
- 1 épreuve de 13 km environ en randonnée / marche nordique, sur le tracé de la course des Gabelous : La marche des Gabelous.

Les départs et les podiums se feront selon les horaires suivants :

Épreuve	Départ	Arrivée 1 <sup>er</sup> Homme	Arrivée 1 <sup>ère</sup> Femme	Arrivée dernier (H, F)	Podium H
<b>Dimanche 17 Octobre 2018</b>					
<b>Le Trail des 2 Salines 33km - 850m D+</b>	9h30	12h	12h20	15h	13h30
<b>Le Relais des Gabelous 20+13km - 850D+</b>	9h30	12h	12h20	14h	13h30
<b>La course des Gabelous 13km - 285m D+</b>	10h	10h50	11h	13h10	13h30
<b>La marche des Gabelous 13km - 285m D+</b>	10h05			14h	Pas de podiums
Animations (gratuit)					Pas de podiums

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

### **ART. 3 – PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE**

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

#### Catégories d'âge (FFA)

Poussins : Nés entre 2007 et 2008 (uniquement autorisés sur la Marche de 13km)

Benjamins : Nés entre 2005 et 2006 (uniquement autorisés sur la Marche de 13km)

Minimes : Nés entre 2003 et 2004 (uniquement autorisés sur la Marche de 13km)

Cadets : Nés entre 2001 et 2002 (uniquement autorisés sur le 13km Course et Marche)

Juniors : Nés entre 1999 et 2000 (uniquement autorisés sur le 13km Course et Marche et le Relais des Gabelous)

Espoirs : Nés entre 1996 et 1998

Seniors : Nés entre 1979 et 1995

Vétérans 1 : Nés entre 1969 et 1978

Vétérans 2 : Nés entre 1959 et 1968

Vétérans 3 : Nés entre 1949 et 1958

Vétérans 4 : Nés entre 1939 et 1948

Vétérans 5 : Nés en 1938 et avant

### **ART. 4 – INSCRIPTION**

Le Trail des 2 Salines est une course comprenant quatre courses, le Trail des 2 Salines (33 km | 850m D+), le Relais des Gabelous (20+13km | 850m D+), la Course des Gabelous (13 km | 285m D+), ouvertes à toute personne adulte, en possession d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition (pour des raisons règlementaires, toute autre formulation ne pourra être acceptée), datant de moins d'un an ou d'une licence sportive ad hoc (FFA, FFTRI, FFCO, FFPM). La Marche des Gabelous (13km – 285m D+) est ouverte à toute personne, adulte ou enfant accompagné, sans obligation de certificat médical. Cette distance n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Un modèle de certificat est téléchargeable sur le site [www.traildes2salines.com](http://www.traildes2salines.com).

#### **TARIFS INSCRIPTIONS :**

	Jusqu'au 23/09/2018	du 24/09/2018 au 05/10/2018
Le Trail des 2 Salines (33km)	28€	33€
Le Relais des Gabelous (20+13km)	34€	39€

La Course des Gabelous (13km)	17€	22€
Marche nordique / Randonnée (13km)	10€	15€ (sur place)

Repas : 12€

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

- par internet sur le site : [www.volodalen.com/courses](http://www.volodalen.com/courses)
- par papier à l'adresse suivante : VOLODALEN, 10 sous le Diévant – 39270 CHAVERIA

Des inscriptions seront possibles sur place le samedi 6 Octobre 2018 après-midi et le dimanche 7 octobre 2018 sur le site de départ de 07h00 à 09h30.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard et le chronométrage
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements
- Un lot souvenir
- Les douches et vestiaires

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un justificatif du médecin, étant donné que les frais d'organisation auront déjà été engagés.

Aucun échange de dossard n'est possible.

## **ART. 5 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 6 octobre 2018 après-midi et le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 sur le site de départ de 07h00 à 09h30.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillements, douches et vestiaires, etc.) Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

## **ART. 6 – ÉQUIPEMENT IMPÉRATIF**

Équipement obligatoire :

- Réserve d'eau contenant un demi-litre d'eau minimum.
- Téléphone portable.

Équipement conseillé :

Couverture de survie, sifflet, vêtements imperméables et respirants.

Remarque : Les bâtons sont interdits.

### **ART. 7 – SACS / VESTIAIRE**

L'organisation offre le gardiennage des sacs déposés dans le camion situé dans le village course aux différents départs. Le participant devra y accrocher l'étiquette fournie lors du retrait de son dossard afin de le récupérer à l'arrivée.

### **ART. 8 – BALISAGE**

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur et de fanions posés au sol. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire.

### **ART. 9 – SÉCURITÉ ET SECOURS**

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture réseau.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Il est demandé aux participants d'utiliser les mains courantes mises en place, le cas échéant.

### **ART. 10 – RAVITAILLEMENTS**

Le Trail des 2 Salines est une épreuve en autosuffisance partielle.

Cependant pour le 33km plusieurs ravitaillements sont prévus :

- La Chapelle Sur Furieuse : liquide : km 12
- Port-Lesney : solide et liquide : km 20
- Champagne-sur-Loue : solide et liquide : km 28
- Arrivée Saline royale : solide et liquide : km 33

Pour le 13km plusieurs ravitaillements sont prévus :

- Champagne-sur-Loue : solide et liquide : km 7
- Arrivée Saline royale : solide et liquide : km 13

Pour le 6km un seul ravitaillement est prévu :  
- Arrivée Saline royale : solide et liquide : km 6

Des contrôles seront effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible tout au long de la course.

### **ART. 11 – ABANDONS**

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche. Il doit également rendre sa puce de chronométrage à l'organisateur.

Rapatriement par des voitures balais uniquement depuis les ravitaillements.

### **ART. 12 - RÉCLAMATIONS**

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

### **ART. 13 - PRIX ET RECOMPENSES**

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée à la Saline royale d'Arc-et-Senans. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisateur et ne feront pas l'objet d'envois ultérieurs.

Les 3 premiers du scratch et le premier de chaque catégorie (junior-espoir, sénior, Vétérans 1-2-3, sans cumul) sont récompensés pour le 13 km et le 33 km. Les premières équipes Homme, Femme et Mixte seront récompensés pour le Relais des Gabelous.

### **ART. 14 – ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile suffisamment élevée pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus), pour la durée de l'évènement.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

## **ART. 15 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

## **ART. 16 – JURY D'ÉPREUVE**

Un jury officiel d'épreuve sera désigné.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques.

## **ART. 17 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

### **> Respect de l'environnement**

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Veuillez ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement, et dégrader volontairement la faune et la flore...

### **> Respect des bénévoles**

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation.

### **> Assistance aux autres concurrents**

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC Secours.

Il est interdit de recouvrir par de la publicité individuelle les emplacements publicitaires de l'organisation. Les concurrents devront reconnaître que le Trail des 2 Salines est un support promotionnel dont ils pourront être bénéficiaires.

## **ART. 18 – DROITS D'IMAGE**

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

### **ART. 19– DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

### **ART. 20 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.